



# Commune de Préverenges

## **PREAVIS MUNICIPAL N° 3/09**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE FR. 430'400.- POUR LA REFECTION  
DU TERRAIN DE SPORT DU COLLEGE EXISTANT**

**Demande d'un crédit de fr. 430'400.- pour la réfection du terrain de sport du collège existant**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. Préambule**

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une demande de crédit pour la réfection du terrain de sport du complexe scolaire « Les Voiles du Léman ».

Le 30 octobre 2008, votre Conseil a décidé de retourner le préavis 12/08 à la Municipalité pour étude complémentaire concernant le revêtement de sol souple en lieu et place du bitume.

**2. Constat**

Le préavis 12/08 étant suffisamment explicite concernant l'état actuel du terrain de sport, nous ne reviendrons pas sur l'aspect esthétique et vétuste de celui-ci.

**3. Descriptif des travaux**

Les travaux prévus sont identiques à ceux déjà mentionnés dans le préavis 12/08. La différence réside dans le chapitre relatif au revêtement de sol dont le pré-choix d'exécution a été remis en cause par votre Conseil, lequel souhaite plutôt un revêtement souple, en lieu et place du bitume.

Les variantes d'exécution ont été évaluées sur la base d'offres de spécialistes. Le budget proposé tient compte de la démolition des couches synthétiques ainsi que de l'enrobé car, le premier est totalement usé et le second est également dégradé et n'a pas les propriétés perméables requises. La construction d'un nouveau drainage et la pose d'un nouvel enrobé ainsi que d'un nouveau revêtement synthétique souple sont nécessaires.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion du sport visant à offrir des espaces de rencontres pour les jeunes, la Municipalité vous propose un projet de terrain avec un revêtement mixte, très polyvalent. Son aménagement serait particulièrement bien adapté du fait de sa situation géographique et de son utilisation par des groupes aux attentes variées.

D'autre part, il est important de préciser que les cours d'écoles sont accessibles au public en dehors des périodes scolaires et que ce sont des lieux de rencontre importants pour les jeunes. L'aménagement d'une place de jeux polyvalente, qui peut être utilisée par tous les temps, permet de favoriser la pratique du sport et de l'exercice physique, notamment chez les adolescents et les jeunes adultes. Le projet s'intègre au nord-ouest de la cour actuelle, ce qui permet de doubler les

possibilités de jeux sur cette place. Les dimensions du terrain en revêtement souple sont de 13.00 m x 27.50 m. Il comprend deux frontons en treillis métallique galvanisé, d'une hauteur d'environ 2.50 m, équipé d'un but et d'un panier de basket.

Quel que soit le choix de revêtement final, la Municipalité vous propose la même organisation du terrain avec frontons en treillis et buts pour la pratique du hand-ball, terrain de basket, etc.

Résumé des travaux prévus :

#### Terrain de sport, sol souple

##### *a) Travaux préparatoires*

- Sondages prospectifs
- Installation de chantier
- Démolition et évacuation du revêtement sportif, y compris taxes de décharge
- Démolition et évacuation du revêtement bitumineux, y compris taxes de décharge
- Démolition des socles d'engins existants

##### *b) Assainissement / drainage*

- Fouilles et remblayage
- Collecteur PVC dur Ø 150 à 200 mm
- Drainage PEHD Ø 100 à 125 mm
- Remplissage des fouilles de drainages au moyen de gravier lavé rond
- Enrobage des drainages avec natte géotextile de filtration
- Chambres de contrôle
- Bouches de rinçage
- Evacuation des matériaux excédentaires, y compris taxes de décharge

##### *c) Construction*

- Remise en état des bordures existantes
- Socles pour engins de jeux

##### *d) Infrastructure*

- Fourniture complémentaire de grave de réglage
- Réglage de la planie au laser  $\pm 1$  cm

##### *e) Superstructure*

- Nouvel enrobé bitumineux perméable en deux couches, planie de 4 mm sous la règle de 4 m
- Nouveau revêtement sportif coulé synthétique en 2 couches perméables et coloré sur toute son épaisseur

##### *f) Marquages et divers*

- Remise en état des zones extérieures, bordures
- Marquage à la peinture PU des différents jeux

##### *g) Equipements pour sports*

- Scellement de nouvelles douilles pour engins de sport.

#### Terrain de sport, surface engazonnée

- Ameublissement jusqu'à une profondeur de 25 cm, réglage des surfaces avec apport de terre végétale, traitement de la terre végétale existante, ensemencement, engrais et roulage
- Paillage, arrosage et première coupe
- Pose d'un système d'arrosage automatique

Saut

- Apport de sable, remise en état de la surface

Jeux de boules

- Apport de gravier concassé, remise en état de la surface

**4. Coûts des travaux**

La Municipalité, par le présent préavis, s'est attachée à proposer un aménagement qui respecte les vœux émis par la commission chargée d'examiner le préavis n° 12/08 et l'esprit des délibérations du 30 octobre dernier.

Restant attentive à une gestion raisonnable des fonds publics, la Municipalité a étudié les trois variantes suivantes :

Frais fixes, communs aux trois variantes :

- Installation de chantier, travaux préparatoires et démolition	Fr.	47'000.00
- Infrastructure, construction, assainissement et drainage	Fr.	43'000.00
- Marquage peinture, douilles, apport de sable et de gravier	Fr.	13'000.00
- Remplacement de la clôture existante au Sud (pare-ballons)	Fr.	24'000.00
- Réfection de la surface engazonnée	Fr.	27'000.00
- Arrosage automatique	Fr.	15'000.00
- Equipements de sports (frontons, buts)	Fr.	49'000.00
- Direction des travaux par le service technique	Fr.	10'000.00
- Divers et imprévus (env. 10%)	Fr.	<u>22'000.00</u>
Sous-total HT	Fr.	<u>250'000.00</u>

**Variante 1** : surface en revêtement dur (selon préavis 12/08)

- Frais fixes	Fr.	250'000.00
- Superstructure, revêtement bitumineux	Fr.	<u>124'000.00</u>
Sous-total HT	Fr.	374'000.00
- TVA 7.6 %, arrondi à	Fr.	<u>28'500.00</u>
Total Variante 1 TTC	Fr.	<u>402'500.00</u>

**Variante 2** : surface mixte

- Frais fixes	Fr.	250'000.00
- Superstructure, revêtement bitumineux	Fr.	124'000.00
- Revêtement synthétique souple (terrain de handball)	Fr.	<u>26'000.00</u>
Sous-total HT	Fr.	400'000.00
- TVA 7,6 %, arrondi à	Fr.	<u>30'400.00</u>
Total Variante 2 TTC	Fr.	<u>430'400.00</u>

**Variante 3** : surface souple

- Frais fixes	Fr.	250'000.00
- Superstructure, revêtement bitumineux	Fr.	124'000.00
- Revêtement synthétique souple (sur l'entier de la surface)	Fr.	<u>96'000.00</u>
Sous-total HT	Fr.	470'000.00
- TVA 7.6 %, arrondi à	Fr.	<u>35'700.00</u>
Total Variante 3 TTC	Fr.	<u>505'700.00</u>

La Municipalité reste persuadée que la première variante constitue une option satisfaisante en termes de rapports coût / qualité / confort.

Toutefois, au vu des solutions examinées ci-dessus et du désir exprimé par les intervenants lors du débat au sujet du préavis 12/08, la Municipalité vous propose de renoncer à couvrir la totalité de la surface avec un revêtement synthétique souple. Seule la surface du terrain de handball serait pourvue dudit revêtement, comme présenté dans la deuxième variante.

Outre l'avantage financier, cette solution plus polyvalente, permettra la pratique d'un nombre de disciplines plus variées.

## 5. Calendrier prévisionnel

Sous réserve de problèmes techniques ou administratifs, les principales échéances sont :

Octroi du crédit de construction	février/mars 2009
Etudes de détails et appels d'offres	mars-avril 2009
Exécution des travaux (durée 3 à 4 mois)	dès mai/juin 2009

## 6. Financement

Pour couvrir cette dépense, la Municipalité propose :

- de payer le montant de Fr. 430'400.- par les avoirs en caisse de la commune, au compte de chèques postaux ou auprès des banques,
- d'amortir le montant précité sur 15 ans, soit Fr. 28'695.-/an dès 2010.

## 7. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- Vu le préavis municipal n° 3/09 du 19 novembre 2008,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### DECIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 430'400.- pour la réfection du terrain de sport du collège existant,
- d'approuver le financement proposé à savoir :
  - de payer le montant de Fr. 430'400.- par les avoirs en caisse de la commune, au compte de chèques postaux ou auprès des banques,
  - d'amortir le montant précité sur 15 ans, soit Fr. 28'695.-/an dès 2010.

DIT

Que le montant de Fr. 430'400.- sera payé par les avoirs disponibles en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

**Délégué de la Municipalité :** **M. Pierre-Georges Gay**

**Première séance de la Commission :** **le mardi 16 décembre 2008, à 19h00**  
**au Château, «Foyer»**

Au nom de la Municipalité  
le Syndic : le Secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

Préverenges, le 19 novembre 2008/CMY/ca

Annexes : - Croquis de situation  
- illustrations